

COMPTE-RENDU DE LA 1^{ÈRE} RÉUNION PUBLIQUE SUR L'INVESTISSEMENT CITOYEN DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ESSONNE

20 Juin 2019



Agence Locale
de l'Énergie
et du Climat

CAP ou PAS CAP

Des panneaux solaires sur nos écoles ?

Réunion publique :
Le financement citoyen
des énergies renouvelables

Jeudi 20 juin

Communauté
de communes
du Pays de Limours

615, rue Fontaine de Ville
Briis sous Forges

18h - 20h30

Entrée libre
Pour toute information
contactez l'Alec :
01 60 19 10 95
cle@alecoe.fr



LYCÉE

ÉCOLE

Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Partenaires :



En tant que membre du bureau de l'ALEC Ouest Essonne, Monsieur Lecompanion, VP en charge du Développement Durable à la Communauté de Communes du Pays de Limours a introduit cette soirée qui s'inscrit en cohérence avec les Plans Climat que chaque intercommunalité de l'Ouest essonnien a engagé sur son territoire.

Bravo aux 40 citoyens et élus locaux qui se sont déplacés pour s'informer sur la mise en place d'une association dédiée à la production locale d'énergies renouvelables sur l'ouest essonnien.

Au programme de cette soirée,

- Un quizz sur l'énergie – animé par Nicolas Chantelard et Manon Javaudin, qui a permis aux participants de s'informer et de s'exprimer sur les modes de production et de consommation d'énergie en France.
- Une présentation du principe du financement citoyen des énergies renouvelables, ou « comment faire en sorte que les citoyens s'approprient la sobriété énergétique locale ».



Alexandra LAFONT, Animatrice régionale d'Énergie Partagée, association spécialisée dans l'accompagnement des collectifs citoyens, a répondu aux questions sur la structuration de groupes citoyens désireux de s'investir dans la production locale d'énergie.

Un jeu de plateau a permis aux participants de se mettre dans la peau d'un porteur de projet. De manière ludique, les citoyens ont étudié toutes les phases d'un projet, de l'émergence jusqu'à la réalisation, en traitant les questions techniques, juridiques et financières. Dans un second temps, les spécificités d'un projet citoyen ont été abordées dans un esprit convivial.

Le quiz sur l'énergie avait pour objectif de susciter l'intérêt des participants aux enjeux énergétiques (maîtrise de l'énergie, coût de l'énergie, sobriété énergétique, ...) et de répondre à leurs questions :

- **Qu'est ce qu'une grappe de toitures photovoltaïques ?**

Il s'agit de la mise à disposition de plusieurs toitures de particuliers ou/et de collectivités pour un projet collectif photovoltaïques. Pour plus d'informations : [Les centrales villageoises](http://www.centralesvillageoises.fr) (www.centralesvillageoises.fr)

- **Peut-on recycler les panneaux photovoltaïques ?**

L'éco-organisme PV CYCLE est responsable du recyclage des panneaux solaires photovoltaïques. Des points de collecte sont répartis sur l'ensemble du territoire. Et c'est financé dès l'achat de vos panneaux. Pour plus d'informations : [PC CYCLE](http://www.pvcycle.fr) (www.pvcycle.fr).

- **L'énergie nucléaire est-elle une énergie renouvelable ?**

Non, les centrales nucléaires nécessitent de l'uranium pour la fission. La gestion des déchets radioactifs (dont certains ont une durée de vie de plusieurs milliers d'années) pose problème aux pays qui ont choisi cette énergie (- de 5 % du mix énergétique mondial en 2015).

Par ailleurs, les centrales rejettent principalement de la vapeur l'eau, ce qui fait de l'énergie nucléaire une énergie faiblement carbonée qui présente un intérêt pour limiter les émissions de CO2.

- **A quel pourcentage les communes peuvent-elles s'engager dans une coopérative citoyenne ?**

Les collectifs producteurs d'énergie renouvelable s'associent la plupart du temps sous la forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), où les parties prenantes (Citoyens, Associations, Collectivités, ...) sont chacune représentée au sein d'un collège – au bénéfice du développement territorial.

Ce modèle juridique présente plusieurs atouts :

- Comme dans toute coopérative, tous les associés sont impliqués dans la vie de l'entreprise, dans une gestion démocratique (1 personne - 1 voix)
- Les bénéfices sont réservés pour d'autres projet (minimum 57.5% du résultat affecté aux réserves impartageables),
- Les collectivités peuvent s'engager jusqu'à 50 % dans le capital de la coopérative.

- **J'ai investi dans une installation photovoltaïque sur ma toiture. Que se passe-t-il si je décède ?**

Le contrat est transféré soit au conjoint (si 2 cocontractants) ou à l'héritier s'il est clairement désigné. S'il y a plusieurs héritiers, c'est le notaire qui désigne la personne titulaire du contrat.

- **J'ai déjà isolé ma maison, opté pour un chauffage au bois ? Qu'est-ce que je peux faire de plus ?**

L'exemplarité est un élément moteur à la dynamique de changement de comportements plus sobres (compatibles avec la loi de transition énergétique). Néanmoins, une dynamique de transition écologique territoriale - nécessairement collective - appelle à mobiliser, pour s'accomplir :

- *La tête* (mobiliser les connaissances et les informations pour trouver les meilleures façons de vivre) ;
- *Le cœur* (considérer les aspects émotionnels associés à ce changement) ;
- *La main* (être en mesure de donner vie à des projets nouveaux).

Le chemin vers ce nouvel équilibre demande donc du temps - plus pour certains que pour d'autres - et c'est probablement une mission de ceux qui sont exemplaires d'être les ambassadeurs de ce changement : ils pratiquent une écoute active, rassurent et embarquent.



Et maintenant, quelle suite ?

Le succès de cette soirée et la qualité des échanges nous encouragent à poursuivre cette dynamique et à constituer un groupe moteur qui va mettre en place des conditions de la réussite d'un projet de territoire.

Nous vous inviterons donc à la rentrée à une deuxième soirée citoyenne : **le Jeudi 26 Septembre à partir de 18h30** dans un lieu que nous vous communiquerons prochainement.

Contacts :

- Nicolas Chantelard – nicolas.chantelard@alecoe.fr
- Alexandra Lafont - alexandra.lafont@energie-partagee.org